RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ENSAP BORDEAUX
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE & DE PAYSAGE

Délibération du Conseil d'Administration N°2026-128-8
Séance du 15 octobre 2026

Contrôle interne financier 2026

(Cartographie des risques et plan d'actions)

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP) ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture ;

Le conseil d'administration

DÉLIBÈRE

Article I.

Le Conseil d'administration approuve le contrôle interne financier 2026 (cartographie et plan d'actions) tel que détaillés dans les annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération.

Article II.

La présente délibération est transmise au ministère de la culture et entre en vigueur 15 jours après sa réception, sous réserve qu'il n'y soit pas fait opposition dans ce délai.

Elle est publiée sur le site internet de l'ENSAP Bordeaux, dans l'espace dédié aux actes à caractère règlementaire.

Le président du conseil d'administration

Francis ROL-TANGUY

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
740 Cours de la Libération - CS70109 - 33405 Talence Cedex - France
+33 (0)5 57 35 11 00 - ensapbx@bordeaux.archi.fr
www.bordeaux.archi.fr - siret : 193 301 991 00017

ANNEXE 1

Délibération du Conseil d'Administration N°2026-128-8

Séance du 15 octobre 2026

Contrôle interne financier – Cartographie des risques et plan d'actions

Note explicative

1. Un dispositif de maîtrise des risques

Le contrôle interne financier (contrôle budgétaire et contrôle comptable) s'inscrit dans le cadre réglementaire de la gestion budgétaire et comptable publique. Il vise à garantir la régularité et la fiabilité des opérations financières, la soutenabilité budgétaire et la qualité des comptes de l'établissement.

Il repose sur une démarche structurée d'identification des risques, d'évaluation de leur importance et de mise en œuvre de contrôles adaptés. Il contribue à sécuriser les procédures, à prévenir les erreurs et à améliorer en continu la gestion de l'établissement.

2. La cartographie des risques et le plan d'actions

La cartographie recense les principaux risques auxquels l'ENSAP Bordeaux est exposée et les hiérarchise selon leur probabilité de survenance et leur impact potentiel.

Le plan d'actions associé définit les mesures correctives ou préventives à mettre en œuvre, les responsables concernés et les livrables attendus. Le suivi de leur avancement permet de mesurer les progrès accomplis et d'identifier les actions restant à conduire.

3. Principaux risques identifiés et actions engagées

La cartographie 2026 fait ressortir neuf risques principaux, couvrant notamment l'exécution budgétaire, les déplacements, les rémunérations, les recettes, les opérations bancaires et les immobilisations.

Les principales mesures engagées sont les suivantes :

Formalisation des procédures : rédaction de fiches pratiques relatives aux demandes de formation et aux déplacements des agents ; élaboration d'un guide pour les déplacements pédagogiques des étudiants.

Fiabilisation de l'exécution budgétaire : réalisation d'un vade-mecum à destination des services utilisant l'application informatique PEP pour la saisie des commandes, complété par la formation des agents et un paramétrage ciblé.

Sécurisation de la masse salariale : création d'une base de données consolidée avec le service des ressources humaines afin d'améliorer le suivi des dépenses de personnel et leur adéquation avec les crédits votés.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
740 Cours de la Libération - CS70109 - 33405 Talence Cedex - France
+33 (0)5 57 35 11 00 - ensapbx@bordeaux.archi.fr
www.bordeaux.archi.fr - siret : 193 301 991 00017

Fiabilisation des immobilisations : préparation d'un inventaire physique, actualisation des fichiers comptables et amélioration du suivi des entrées et sorties de biens.

Renforcement des contrôles comptables : restriction, dans PEP, des droits de création et de suppression des tiers aux collaborateurs habilités du service financier et de l'agence comptable ; formalisation du suivi des trop-perçus sur rémunérations et des frais d'inscription des étudiants.

4. Bilan et perspectives

Le plan d'actions présente un état d'avancement contrasté : certaines mesures sont achevées, notamment la formalisation des procédures de formation et de déplacement des agents, tandis que d'autres sont en cours de réalisation. L'inventaire physique des immobilisations constitue notamment un chantier important restant à conduire.

La poursuite de cette démarche vise à consolider les contrôles existants, à réduire l'exposition aux risques identifiés et à inscrire durablement le contrôle interne dans les pratiques de gestion de l'ENSAP Bordeaux

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
740 Cours de la Libération - CS70109 - 33405 Talence Cedex - France
+33 (0)5 57 35 11 00 - ensapbx@bordeaux.archi.fr
www.bordeaux.archi.fr - siret : 193 301 991 00017

Cartographie des risques							Plan d'action						
Processus	N°	Risque identifié	Nature du risque	Niveau du risque			N°	Actions	Pilote	Échéance	Livrables	Taux d'avancement	Suivi de l'action
				Impact	Probabilité	Criticité							
CIB - Pilotage de la consommation et de la programmation actualisée	1	Absence de procédure concernant les demandes de formation	Budg	3=Modéré	3=Possible	Modérée	1	Rédiger une fiche de procédure pour les demandes de formation destinée aux agents administratifs et enseignants	D MA	juil.-25	Fiche de procédure	100%	
CIC - Déplacements	2	Absence de procédure concernant les demandes d'ordre de mission	Budg	3=Modéré	3=Possible	Modérée	2	Rédiger une fiche de procédure pour les frais de déplacement destinée aux agents administratifs et enseignants	ACO	juil.-25	Fiche de procédure	100%	
CIB - Exécution des dépenses	3	Erreur d'imputation	Budg	3=Modéré	4=Probable	Modérée	3	Réaliser un vade-mecum pour les services qui saisissent les commanndes sous PEP	ACO	déc.-26		75%	Formation des agents et paramétrage ciblé
CIB - Pilotage de la consommation et de la programmation actualisée	4	Insuffisance de l'enveloppe de personnel votée par le CA par rapport aux besoins	Budg	4=Majeur	4=Probable	Majeure	4	Disposer d'un outil de suivi performant et adapté	A SOW	déc.-27		50%	Création d'une base de données consolidée par le SRH
CIC - Immobilisations (hors parc immobilier)	5	Inventaire physique différent de l'inventaire comptable; calcul des amortissements erroné ; Impossibilité de faire un état des lieux précis des biens présents et sortis	Compta	4=Majeur	4=Probable	Majeure	5	-Effectuer un inventaire physique (ressouce interne ou externalisation) -Tenir à jour reguliérement les fichiers des immos -Mettre des étiquettes et tenir à jour les entrées et les sorties d'immo	ACO	déc.-27		0%	En 2026 le service informatique a été sensibilisé au sujet des sorties d'inventaire
CIC - Déplacements	6	Absence de procédure concernant les déplacements pédagogiques des étudiants et accompagnateurs	Budg	3=Modéré	3=Possible	Modérée	6	Rédiger un livret pédagogique	C CG A CO M DU	déc.-26		75%	Le guide a été rédigé mais sa validation dans les instances a été reportée. Depuis la tutelle a travaillé sur un guide harmonisé entre les ENSA.
CIC - Compte bancaire	7	Fraude au niveau de la création de tiers et au RIB dans la base de données	Mixte	3=Modéré	3=Possible	Majeure	7	Gérer les paramétrages et permettre la création des tiers uniquement aux collaborateurs du service financier et agence comptable	ACO	déc.-26	Fiche de procédure et paramétrage sur outil comptable	75%	Paramétrage réalisé sur PEP pour restreindre la création et la suppression des tiers. Accessible uniquement aux collaborateurs du service financier et de l'agence comptable
CIC - Rémunérations	8	Non recouvrement des trop perçus sur salaire	Mixte	3=Modéré	3=Possible	Modérée	8	Rédiger une procédure conjointe SRH et service financier Interdiction de procéder à des avances	A SOW	déc.-26		50%	Décision de gestion : ne plus consentir d'avance de salaire
CIC - Recettes diverses	9	Défaut de perception de certains frais d'inscription	Mixte	3=Modéré	3=Possible	Modérée	9	-Tableau de suivi NOMINATIF par étudiants avec échéance des paiements	J DA	déc.-26		50%	Evolution du logicel PEP pour automatiser les inscriptions / titres